

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 10 DECEMBRE 2013 à 19 h

PRESENTS : MM. LE BIHAN, FORTEAU, KOBIELA, GOURDES, Mme DEBRAY, MM. LAPIERRE, THOMAS, Mme LE BRAS, M. ALUSSE, Mme LE BRIS et MM. JOURDAINNE et PERCHERON.

PROCURATION : NEANT ABSENT : Mme NAHMANI.

Convocation du 03 décembre 2013. Secrétaire de séance : M. FORTEAU.

La séance a été publique.

Chacun a reçu, avec la convocation, le compte rendu du conseil antérieur.

Avez-vous des observations à formuler ? NON

Il est procédé à la signature de ce compte rendu.

### ORDRE DU JOUR :

#### 1) TRAVAUX :

##### a - Rue du Centre (RD 21-2) :

- Afin de sécuriser la petite plate bande florale à hauteur du n° 53 rue du Centre, il a été décidé de solliciter un devis pour l'installation de deux potelets. Cette solution et le devis de fourniture et pose sont retenus.
- ARBRES dans la cour de la mairie : Suite aux conseils de l'horticulteur-pépiniériste, il est retenu UN tilleul et UN arbre de Judée (plus noble qu'un arbre à fleurs). La plantation sera faite prochainement.
- Devis d'étude pour la réalisation d'un plateau surélevé à hauteur des n° 24 et 26 rue du Centre. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis défavorable à cette proposition de ralentissement des véhicules. Mais il va être demandé au bureau d'étude de quelle façon le rond-point pourrait être surélevé et quel serait le montant de la dépense. Le Maire est autorisé à prendre contact avec le technicien.

##### b - Projet de réfection de voiries pour 2014 rue des Tilleuls et impasse du Pâtis :

Information : Des estimations financières ont été sollicitées auprès du service voirie du Conseil général pour la réfection du revêtement rue des Tilleuls et impasse du Pâtis. Les dossiers de demande de subvention au titre du FDAIC doivent impérativement être présentés au Conseil municipal de janvier 2014 pour avis et acceptation, et ensuite adressés au Conseil Général.

#### 2) COMPTABILITE :

##### a - \* Virement de crédits de compte à compte sans changement des totaux sur :

##### Budget COMMUNE 2013 : Décision Modificative n° 1 :

- Compte D 6534	<i>Cotisations de sécurité sociale (sur indemnités d'élus)</i>	+	4.230 €
- Compte D 66111	<i>Intérêts réglés à l'échéance</i>	+	1 €
- Compte D 73923	<i>Reversement sur FNGIR (chapitre 014)</i>	+	<u>2.399 €</u>
			6.630 €
- Compte D 022	<i>Dépenses imprévues</i>	-	6.630 €

##### Budget d'ASSAINISSEMENT 2013 : Décision Modificative n° 2 :

- Compte D 668	<i>Autres charges financières (emprunt Anet)</i>	+	1.240 €
- Compte D 66112	<i>Intérêts, rattachement des ICNE</i>	+	<u>796 €</u>
			2.036 €
- Compte D 6742	<i>Subvention exceptionnelle d'équipement</i>	-	2.036 €

##### Décision Modificative n° 3 :

- Compte D 21562	<i>Service d'assainissement</i>	+	3.900 €
- Compte D 020	<i>Dépenses imprévues</i>	-	2.700 €
- Compte D 2315	<i>Installations, matériel et outillage techniques</i>	-	1.200 €

\* MISE EN INVESTISSEMENT d'un bien de moins de 500 € : Avis favorable pour la mise en investissement d'une facture PULSAT concernant l'acquisition d'un frigidaire pour l'office de la mairie et d'un téléphone. Total HT 163.91 €.

##### b - REVISION DES TARIFS COMMUNAUX au 01.01.2014 :

##### - LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE :

Les tarifs suivants sont retenus à l'unanimité :

Vins d'honneur :	Habitant de la commune	100.00 €
	Habitant hors commune	150.00 €

Toute autre location :    Habitant de la commune 190.00 € (Pour deux jours consécutifs                    + 95.00 €                    = 285 €  
     Habitant hors commune 400.00 € un demi tarif sera appliqué                    + 200.00 €                    = 600 €  
     Associat. hors commune 400.00 €                    + pour le 2e jour)                    + 200.00 €                    = 600 €

Le montant de la caution reste fixé à 500 €. Le reste de la délibération est sans changement.

- CIMETIERE : Tarif des concessions trentenaires : 180 €.

- EAU : Tarif du m3 d'eau potable et de location des compteurs d'eau :

a- de fixer à compter du 01.01.2014 le prix du m3 d'eau potable à **1.10 €**.

b) de fixer le montant de la location annuelle des compteurs d'eau à :

Diamètres	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>30</b>	<b>40</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>80</b>
Location en €	<b>7 €</b>	<b>10€</b>	<b>23€</b>	<b>30 €</b>	<b>37 €</b>	<b>65 €</b>	<b>70 €</b>	<b>135 €</b>

- ASSAINISSEMENT : Tarif du m3 d'eau assainie et location des pompes :

a - de fixer le tarif du m3 d'eau assainie à **1.70 € net**,

b - de fixer le tarif de la location des pompes de la façon suivante :

\* Pour une pompe simple : **130 € net**.

\* pour une pompe double : **260 € net**.

Le Conseil décide que dorénavant les tarifs de l'assainissement des eaux usées (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif -PFAC-) seront modifiés par application de taux d'actualisation fixés ce jour par délibération séparée n° 2013/193 b.

Indemnité de concours et de conseils au nouveau Receveur Municipal pour élaboration des budgets.

Avis favorable du Conseil. Les montants sont fixés réglementairement et proportionnellement aux budgets des trois années antérieures. Pourcentage fixé : 100 %

### **3) DREUX-AGGLOMERATION :**

a) RESEAUX DES EAUX USEES et des EAUX PLUVIALES : mandat de gestion à la commune :

La Communauté d'agglomération prend obligatoirement la compétence assainissement des eaux usées et des eaux pluviales et évalue le coût du service à 4.59 € par habitant. Par conventions elle en laisse la gestion à la commune.

Le maire est autorisé à signer les deux conventions de gestion.

b) Remplacement de la Taxe de Raccordement à l'Egout par la PFAC -Participation au Financement de l'Assainissement Collectif- dont le montant est inchangé. Avis favorable.

c) Afin de limiter le prix du m3 d'eau assainie, le Conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de virer annuellement, depuis le budget communal vers le budget assainissement, une subvention d'équilibre de 30.000 €. Cette écriture ne sera réalisée qu'en cas de nécessité absolue et soumise à l'avis du Conseil.

### **4) REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE 2014 :**

a- Pétition signée par M. le Maire contre la réforme de rythmes scolaires à la demande de M. le sénateur BILLARD.

b- Compte-rendu du Conseil des Maîtres avec les deux Maires du Regroupement pédagogique le 09.12.13 : Proposition d'horaires : 5h15 sur 4 jours :

Pour Saussay : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 15h45, et le Mercredi matin de 8h45 à 11h45.

Pour Sorel-Moussel : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h45 à 12h et de 14h à 16h et le Mercredi matin de 8h45 à 11h45. (Temps du midi augmenté car double service pour la distribution des repas.)

Difficultés rencontrées :

La Communauté de Communes ne veut pas prendre en charge les enfants de 15h45 à 16h30, il faudra donc prévoir et financer des activités.

Le Conseil Général ne subventionnera pas le transport scolaire du mercredi matin.

c- Pour information : réunion du SIRP programmée le 11 décembre 2013.

### **5) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 09 janvier 2014.**

### **6) QUESTIONS DIVERSES :**

- Au 01.01.2014 : Demande d'adhésion au CNAS (Centre national d'action sociale) pour les agents retraités. Avis défavorable du Conseil : pour : 2, contre : 8, abstentions : 2.

- La cérémonie des Vœux du Maire est fixée au Vendredi 10 janvier 2014 à 18 h à la salle communale.
- Gendarmerie : invitation le 18.12.2013 à 19 h au cinéma d'Anet pour prévention des cambriolages et vols.
- Le Conseil est invité à visiter le gîte municipal à la salle des fêtes de BONCOURT le 11.01.2014.
- Voirie rue du Ranch : demande de mise en sens unique auprès du Conseil général. Un devis pour le marquage et les panneaux sera adressé en mairie : la rue du Ranch ne serait pas prioritaire, un panneau STOP serait installé route de Sorel et la rue des Grandes Vallées serait prioritaire.
- Absence d'un agent au service de surveillance de car le J 19.12.13, deux élus assureront le remplacement.
- Le Conseil autorise l'achat d'un cadeau de départ au profit d'une secrétaire ayant fait valoir ses droits à la retraite.

## **7) TOUR DE TABLE :**

- Ecole : réclamation des chauffeurs de car concernant le stationnement gênant des véhicules des parents d'élèves sur la zone de manœuvre des cars, au fond du Chemin du Rouvray. Il faut qu'ils se stationnent ailleurs.
- Travaux rue du Centre : les poteaux de signalisation devant la mairie sont trop près de la voie pour le passage des cars.
- Entretien de plusieurs bordures de trottoirs et haies diverses à tailler : rue du Pont Saint Jean, Ancien Clos de la Chouette et sente qui commence rue du Centre et qui part vers les Has.  
Carrefour Market : aire de stationnement au fond très sale, détritrus à ramasser. Un rappel sera adressé.
- Collecte des ordures ménagères : le SYROM précise par mail que le Chemin du Cornouiller est en très mauvais état et que les camions de collecte ne pourront plus y circuler. Une réponse sera faite rendant compte du précédent Conseil.
- Dignes :
  - a- Entretien : en bordure de la digue, deux arbres ont été entaillés par des ragondins, ils sont situés après le terrain de foot et avant le lavoir, du côté d'Ezy. Les pêcheurs ont le privilège de pêcher sur ce terrain communal, mais doivent l'entretenir. Faire un rappel.
  - b- Tournée de contrôle : à programmer pour 2014. Seront invités élus de la commission et riverains.
- Animaux : une réclamation a été faite par un élu pour un chien aboyant très souvent, rue de la Pierre Grise. Le plaignant peut-il en informer le propriétaire du chien ?

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h 35.

Le Maire,  
Jacques LE BIHAN